



Corps unique des Psychologues



Halte à l'intox !

L'aboutissement de la création du corps unique a nécessité 30 ans d'engagement des militants de la FSU syndiqués au SNES ou au SNUipp.

Depuis deux ans, un certain nombre de contre-vérités circulent sur le décret des Psy EN.

La FSU tient donc à rétablir les faits. On trouvera ci-dessous un florilège de l'intox, à partir de citations diffusées, depuis la publication du décret des Psy EN.

DESINTOX

Corps unique des Psychologues

La mise en œuvre du corps unique entraîne la fusion des conseillers d'orientation-psychologues et des psychologues scolaires :

INTOX

DESINTOX Corps unique ne veut pas dire fusion des deux métiers. Lors des discussions sur l'architecture du corps, la FSU a bien pris soin de demander que les spécificités du premier et du second degré soient préservées. Les stagiaires titularisés sont ainsi admis au certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'éducation nationale (CAFPsyEN) portant la mention de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » ou « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ». Ainsi, il n'est pas possible de nommer indistinctement un psychologue de l'EN, en RASED ou en CIO, indépendamment de la spécialité validée.

Le corps unique est synonyme d'annualisation du temps de travail :

INTOX

DESINTOX Si le calcul du temps de travail se fait bien en référence à une durée annuelle de 1607 heures.

En revanche, comme le précise l'arrêté du 9 mai 2017, le temps de travail reste organisé de façon hebdomadaire (24 heures pour les Psy EN EDA, et 27 heures pour les Psy EN EDO au lieu de 27h30 précédemment).

Par ailleurs, l'arrêté précise bien que le temps hebdomadaire restant est laissé sous la responsabilité des agents.

Le corps unique est synonyme de remise en cause statutaire :

INTOX

DESINTOX

Les Co-Psy et directeurs de CIO n'avaient jamais vu leurs missions de psychologue pleinement reconnues ; le ministère ayant toujours refusé de reconnaître officiellement leurs missions par la rédaction d'une circulaire nationale de missions.

Quant aux Psychologues scolaires, ils n'avaient pas un statut de Psychologue, mais un statut de Professeurs des écoles.

C'est désormais chose faite grâce notamment à l'article 3 du décret, et à la circulaire missions des Psy EN, qui offre ces garanties statutaires. C'est d'ailleurs, pour cela que le ministère veut réécrire le statut.

La baisse du nombre de poste aux concours de Psy EN est une promesse non tenue du corps unique :

INTOX

DESINTOX

La baisse du nombre de postes aux concours de Psy EN ne relève pas du décret statutaire des Psy EN.

Chaque année, comme pour les autres métiers de l'Éducation, le ministre arrête le nombre de postes aux concours interne, externe, et réservés de Psy EN.

En revanche, la baisse du nombre généralisée de postes au concours dans le 2nd degré est bien à mettre en lien avec la politique d'austérité budgétaire visant à supprimer 120000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Le corps unique ne comporte pas d'amélioration pour les Psy EN :

INTOX

DESINTOX

Désormais, les Psy EN EDO ne verront plus leur carrière stoppée au 11ème échelon pendant 10 ans voire plus, mais pourront avoir une continuité de carrière, et accéder à la hors classe au bout de deux ans (en moyenne) d'ancienneté au 11ème échelon.

Dans notre académie, un an et demi après la mise en œuvre du corps unique, tous les Psy EN EDO ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 11ème échelon ont accédé à la hors classe (soit 28 des 34 Psy EN EDO au 11ème échelon). Les promus avaient tous entre 12 ans et 4 ans d'ancienneté au 11ème échelon ; et pour les 11 Psy EN-DCIO promouvables à la classe exceptionnelle, 6 ont été promus.

Même si les conditions d'accès à la classe exceptionnelle nous semblent encore trop restreintes, la création de ce 3ème grade offre enfin un nouveau débouché de carrière notamment pour les Psy EN occupant les fonctions de DCIO.

Le corps unique entraîne une remise en cause des CIO et de l'affectation des Psy EN EDO en CIO :

INTOX

DESINTOX

Comment peut-on affirmer cela, alors même que les fermetures de CIO ont commencé en 2007, et que donc la centaine de CIO fermés, l'ont été 10 ans avant la création du corps unique !

Au contraire, le décret sur le corps unique réaffirme l'affectation des Psy EN dans les CIO.

Le SNES sera donc aux côtés des collègues pour défendre leur statut de Psy EN, et les CIO, comme chaque fois que cela a été nécessaire.